

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Th. WAUTERS
Direction des Monuments et des Sites –
B.D.U.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Réf. D.U. : 04/pfu/571352
Réf. D.M.S. : SV/2043-0115/16/2015-288PU
Réf. C.R.M.S.: AVL/KD/BXL-2.335/s.576
Annexes : 1 dossier
+ Bref descriptif du site, de son historique et
de sa valeur patrimoniale

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES. Place de la Bourse, rues de la Bourse et Henri Maus, tronçons des rues du Midi et Tabora situés à l'arrière du bâtiment de la Bourse.
Réaménagement de la place de la Bourse (ensemble des espaces publics contigus au bâtiment de la Bourse).
Demande de permis unique - Avis conforme.
(Dossier traité par Mme S. Valcke – D.M.S. et M. Fr. Guillan y Suarez – D.U.)

En réponse à votre demande reçue le 11 septembre 2015, en référence, reçue le 11 septembre, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée en sa séance du 23 septembre 2015.

La demande introduite fait suite à une série de réaménagements très récents (parfois en cours ou en projet) d'espaces publics déterminants du centre historique de Bruxelles, comme c'est le cas de la place de la Monnaie, de la rue Neuve, de la rue du Midi ou encore de la place Rogier. Ils ponctuent un itinéraire piéton continu, exactement parallèle aux boulevards du centre, englobant le réaménagement de la place de la Bourse qui en constitue une partie stratégique.

En effet, l'axe rue du Midi / Bourse / Monnaie / rue des Fripiers, rue Neuve constituait, avant la création des boulevards, la première « jonction » piétonne entre la gare du Nord (alors implantée place Rogier) et celle du Midi (anciennement gare des Bogards, située place Fontainas). ***Ces deux itinéraires ne sont pas indépendants l'un de l'autre et la Bourse est précisément située à l'articulation des deux. Ils font l'objet de réflexions distinctes alors que l'on ne comprend pas pourquoi ils ne s'inscrivent pas dans une même réflexion générale,*** faisant appel à des concepts, des matériaux et un mobilier urbain qui ne se distinguent pas systématiquement des réalisations récentes ou projetées.

La Commission n'encourage pas la démarche qui consiste à envisager chaque espace public comme une intervention en soi, indépendamment des axes qui desservent et organisent ces espaces entre eux : cette manière de procéder est à la fois peu cohérente au niveau des continuités urbaines et dispendieuse du point de vue de la mise en œuvre des aménagements comme de leur gestion. ***Elle demeure critique par rapport à ce parti car la monumentalité tant des boulevards que de la Bourse s'en trouvera neutralisée.***

La Commission plaide pour la reconstruction de cohérences fortes, qui articulent et relient les espaces publics entre eux à l'aide d'un vocabulaire contemporain simple et robuste, à l'échelle du boulevard, en dialogue avec les nouveaux aménagements prévus ou en cours le long de la « première jonction Nord-Midi (rue Neuve, place de la Monnaie, place de la Bourse, rue du Midi) et avec ceux réalisés récemment dans le périmètre UNESCO.

Synthèse de l'avis conforme de la CRMS

Le projet est accompagné d'un RIE qui ne prend pas en compte l'impact de la mise en piétonnier d'un tronçon des boulevards (englobant la place de la Bourse) sur le développement urbain du centre historique de la capitale. Faire l'économie d'une telle étude n'est pas raisonnable.

La CRMS demande l'inscription du projet de réaménagement de la place de la Bourse dans une étude globale du centre historique, permettant d'évaluer son impact non seulement du point de vue des déplacements et de la vie socio-économique mais aussi sous l'angle du paysage urbain, de l'intelligibilité de la ville et de la synergie qu'elle induit.

La CRMS souscrit au parti de remettre en valeur la place de la Bourse par un aménagement plus homogène et cohérent. Mais elle demande de poursuivre la réflexion entamée ici afin de fonder les propositions sur des études précises, en particulier pour ce qui concerne la mise en piétonnier d'un tronçon important des boulevards, comprenant la place de la Bourse. Le dossier devrait être étayé par une véritable étude d'incidence, évaluant différents scénarios et hypothèses de fréquentation des boulevards qui permettraient de reconstruire un lien fort entre le nord et le sud du Pentagone (y compris par un transport public de surface lent et convivial), afin d'apprécier les avantages et inconvénients de chacun.

En l'absence de ces données, la CRMS ne se prononce pas sur le principe de l'aménagement de plain-pied conditionnant l'essentiel du projet. Elle émet un avis conforme sur les principes de composition renvoyant au plan Suys, sur les aménagements proposés, le vocabulaire urbain utilisé et le nouveau mobilier.

Elle apporte des précisions sur la manière de souligner la perception de l'îlot-Bourse dans l'espace public, sur les revêtements de sol, sur l'implantation et l'essence des arbres prévus et sur la question des aménagements à l'arrière de la Bourse.

Ses remarques sur ces points sont formulées de manière précise dans l'avis conforme détaillé ci-dessous.

LA SITUATION EXISTANTE

Le revêtement actuel des abords de la Bourse présente une très grande disparité puisqu'on y observe aussi bien des dalles de béton que de la pierre bleue, des pavés, sans parler du marquage au sol du chevet de l'ancienne église des Récollets. Sur la place de la Bourse, des bacs en béton accueillent des arbres et arbustes plantés dans les années 1970, après la construction du pré-métro. Parmi les arbres, un figuier est repris à l'inventaire des arbres remarquables de la Région de Bruxelles-Capitale.

Deux hauts poteaux, dotés chacun de six luminaires éclairent la place. Rue de la Bourse, l'éclairage est assuré par des luminaires de façade, tandis que rue Henri Maus, il l'est par des réverbères de style 1900.

Le mobilier urbain est composé de râteliers à vélos, de corbeilles en acier ou en fonte laqué vert, de panneaux de signalisation routière, de panneaux d'orientation - à destination principalement des piétons - qui donnent à la fois la direction des différents lieux à visiter, ainsi que des informations historiques. Des toilettes publiques en béton, installées récemment devant la terrasse d'un établissement horeca, obstruent le passage et présentent des inconvénients. Elles seraient supprimées par le projet et intégrées à la station de métro Bourse, ce qui est positif.

LA SITUATION D'ORIGINE

A l'origine, les aménagements de la place étaient sobres. Ils comprenaient des réverbères, des kiosques et des petits pavillons destinés à abriter les usagers du tramway qui circulait au milieu de la chaussée. Implantés au milieu de la place, ces pavillons ont été remplacés au début du XXe siècle par deux autres édifices implantés de part et d'autre du grand escalier de la Bourse.

Les photos anciennes montrent que l'ensemble de l'espace – trottoir et chaussée – était partagé par l'ensemble des usagers : nombreux piétons, quelques vélos, les tramways hippomobiles et quelques rares voitures. Il est remarquable que ce partage de l'espace ait perduré jusqu'au début des années 1950. La priorité toujours plus grande accordée au trafic automobile a ensuite rendu ce partage impossible.

Concernant les revêtements d'origine, on dispose d'un rapport fait par le Bourgmestre de la Ville en 1870 (cfr. étude historique, pp. 30-31) qui présente différentes alternatives pour les boulevards, mais donne la préférence à un pavage pour une bande centrale et un asphaltage pour deux bandes latérales afin de "favoriser le rapide développement de la circulation". Étaient également prévus deux trottoirs d'environ 5.50 m de large sans indication de matériaux. Ainsi qu'on peut le voir sur certains documents iconographiques anciens, il s'agirait vraisemblablement de grandes dalles de pierre bleue.

LE PROJET

Le projet entend améliorer la situation actuelle et remédier à la disparité, tant des revêtements de sol que de l'éclairage et du mobilier urbain. L'espace serait ainsi davantage dégagé par la réduction des trop nombreux éléments en surface entravant le cheminement des piétons, entre autres, les bacs à arbres et les structures hors sol du musée archéologique. La CRMS encourage ce parti d'intervention qui ne peut que contribuer à redonner un sens au monument de la Bourse.

Le projet porte sur un réaménagement complet de la place de la Bourse et des rues adjacentes (la rue de la Bourse, la rue Henri Maus et une partie de la rue du Midi). L'objectif est de redonner à cet espace son statut d'articulation du tracé des boulevards, tel que prévu par le plan d'origine de Suys, et de connecter correctement la Grand-Place aux quartiers Dansaert et Saint-Géry, ainsi qu'à la place Sainte-Catherine. Les auteurs de projet précisent enfin que "le nouvel aménagement intègre la volonté de la Ville de Bruxelles d'agrandir la zone piétonne du centre-ville". Seuls les taxis, les véhicules de livraison et les secours auront encore accès à l'entièreté du périmètre.

Le projet prévoit, pour l'ensemble du site, un aménagement de plain-pied, de façade à façade, entièrement recouvert de pierre bleue par référence au revêtement d'origine. Les pierres sont placées à plein bain de mortier et rejointoyées avec du mortier de ciment à adhérence améliorée. Différents traitements, relativement compliqués, viennent toutefois en diversifier l'aspect :

- une étroite bande de pierres bleues bouchardées, à finition clivée, dessine le pourtour de la Bourse.
- Un pavage en « lattes de pierre bleue » (8cm sur 40/50cm ; 12cm d'épaisseur), avec finition flammée ou sciée dessinant un motif de type « parquet », constituerait "le tapis glissé sous l'édifice de la Bourse" et se prolongerait au-delà du boulevard, quasi jusqu'à la rue Orts.
- Le pourtour du « tapis » serait marqué par un caniveau préfabriqué en béton polyester ou en béton armé de fibres de verre couvert d'une grille en fonte de 30cm de large.
- Un troisième revêtement de dalles de pierre bleue à finition bouchardée (30 x 40cm) serait utilisé "autour du tapis" sur une largeur de 10.07m, ainsi que pour la partie centrale du tapis devant la Bourse (26x16m). Cette partie de la place serait conçue comme un parvis ouvert aux activités civiques, culturelles et festives.

La rue du Midi serait revêtue de pavés de porphyre sciés et le trottoir de platines, en cohérence avec l'aménagement du piétonnier de la zone Unesco.

Au niveau du site archéologique de la rue de la Bourse, l'aménagement serait également de plain-pied. Deux lanterneaux et un périscope permettraient d'avoir un aperçu des zones les plus remarquables du site qui serait accessible à partir de l'intérieur du bâtiment de la Bourse. Deux arbres monumentaux (*Tilia cordata*) seraient plantés en pleine terre, l'un au coin de la rue Devaux et de la rue Orts, l'autre rue du Midi. Notons à ce propos que si le plan de Suys ne prévoyait pas de plantations au pourtour de la Bourse, mais uniquement sur les trottoirs du boulevard côté Orts, cette zone était bien davantage verte aux époques antérieures. Le couvent des Récollets comprenait un vaste jardin potager et verger et le Marché au Beurre était planté de rangées d'arbres à haute tige. La plantation de deux arbres solitaires, prévue par le projet, devrait apporter un relatif confort urbain dans une zone devenue très minérale.

L'espace urbain serait totalement dégagé. Seuls six bancs en bois sont prévus sur le pourtour de la Bourse, ainsi que deux petits kiosques à journaux en bois et laiton perforé, placés sur la place, à proximité des entrées de métro. La rue Maus, la rue de la Bourse et la rue du Midi seraient éclairées par des lanternes cylindriques

sur mât d'une hauteur de 5 m (même modèle que celui prévu au boulevard Anspach) donnant une lumière blanche (CPOTw 60W). Le parvis serait éclairé par des projecteurs fixés sur les façades non-protégées. La rue Tabora et la rue du Midi recevraient des luminaires identiques à ceux placés récemment dans le périmètre de la Grand-Place.

Des potelets fixes ou amovibles, des poubelles et des arceaux à vélo sont prévus (identiques au mobilier des boulevards) mais leur emplacement est difficilement identifiable vu l'échelle des plans à disposition. L'ensemble du mobilier est en acier peint ou thermolaqué gris anthracite.

Afin d'assurer la robustesse du nouvel aménagement dans le futur, des travaux structurels en sous-sol sont prévus, notamment la rénovation de l'étanchéité de la station de métro. Les accès aux stations de pré-métro seront requalifiés et les garde-corps rénovés. Ces travaux feront l'objet d'un permis séparé.

AVIS CONFORME DE LA CRMS

La Commission souscrit au réaménagement de la place de la Bourse, à la volonté de désencombrer l'espace public et à la remise en valeur du monument sous de nombreuses réserves.

En effet, la place de la Bourse est située au beau milieu des boulevards du Centre qui constituent l'axe structurant le plus puissant du Pentagone. Sa mise en piétonnier et de plain-pied suppose donc le bouleversement à court ou moyen terme de l'aménagement des espaces publics de l'essentiel du centre historique.

Un tel bouleversement devrait être accompagné d'une étude d'incidence permettant d'évaluer différentes alternatives de remise en valeur des boulevards et d'en mesurer toutes les conséquences. Ce n'est malheureusement pas la procédure qui a été retenue ici.

En effet, à partir de fin juin 2015, le tronçon concerné par la présente demande a été interdit à la circulation automobile et un test d'une période de 8 mois a été annoncé. La demande de permis pour le réaménagement des boulevards en question a toutefois été introduite simultanément, sans attendre les conclusions du test et sans faire l'objet d'études comparées.

Le dossier de demande comporte un Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) mais il est strictement limité à l'objet de la demande, à savoir : transformer un espace piéton effectif depuis la fin du mois de juin 2015 en espace piéton aménagé durablement. Il ne porte pas sur le passage d'un espace public structurant avec voitures à un espace piéton ni sur les retombées de ce parti du point de vue de la centralité.

Cet escamotage pose problème et, en l'absence d'une étude permettant d'évaluer les avantages et inconvénients du parti adopté à l'échelle du centre historique, la CRMS ne peut se prononcer sur l'aménagement de plain-pied de la totalité du site classé.

Les nombreuses remarques que la CRMS émet dans son avis conforme portent donc uniquement sur les principes de composition du nouvel espace public, sur les revêtements de sol, les plantations et le mobilier urbain à implanter sur le site classé.

A ce propos, la CRMS approuve l'idée de privilégier un revêtement de pierre bleue mais elle émet de très nettes réserves sur le concept de « tapis glissé sous la Bourse » qui ne répond ni à un état historique, ni à une logique de circulation. Au contraire, un tel dispositif modifierait considérablement l'échelle de lecture du monument et son rapport au volume bâti de la place.

En raison de considérations liées au paysage urbain et compte tenu des caractéristiques haussmanniennes qui soutiennent à la fois la typologie des boulevards du Centre conçus par Léon Suys et la monumentalité de la Bourse dont il est également l'auteur, la Commission demande de renouer davantage avec le plan originel qui permettrait de redonner à cette place son échelle humaine et vivante en y introduisant un élément végétal et en se branchant vigoureusement sur la continuité de l'axe structurant des boulevards sans l'interrompre. Ce principe favorisera la fluidité visuelle et fonctionnelle de la liaison est/ouest : (Grand-Place vers Sainte-Catherine, Nouveau Marché aux Grains et

Saint-Géry) de manière à ce qu'elle soit à la fois structurante (intelligible) et aisée pour les riverains ainsi que pour les usagers et les touristes.

Par conséquent, la CRMS demande de tenir compte des réserves qui suivent et de respecter les principes d'aménagement qu'elle énonce ci-dessous :

- **Matérialiser l'emprise au sol du bâtiment de la Bourse par un revêtement de grandes dalles de pierre bleue** prolongeant le détail incurvé du soubassement partiellement conservé au pied du bâtiment (détail à compléter là où il fait défaut). Par conséquent, ni la superficie du « tapis » ni le revêtement proposé (dalles de format très allongé, comme un parquet de pierre bleue) ne sont acceptés. Il y a lieu de choisir des dalles de pierre bleue homogènes, à l'échelle du bâtiment classé.
- **Limiter ce revêtement de grandes dalles de pierres bleues à l'alignement du boulevard et souligner la forme urbaine de l'îlot- Bourse** afin de restituer sa monumentalité à l'édifice principal. **C'est la lecture de l'îlot Bourse qui doit émerger du revêtement de sol de l'espace public (le plus unitaire et le plus simple possible).** Par conséquent, le « parvis » en pierres bleues bouchardées n'est pas accepté.
- **La plantation de deux arbres monumentaux sur la place est acceptée** car la minéralisation de la ville a considérablement augmenté et les fûts dégagés des arbres n'encombreront pas les vues et perspectives à hauteur du regard. La CRMS suggère d'implanter ces arbres avec un maximum de visibilité et, à cet effet, préconise de déplacer légèrement celui de la rue du Midi de manière à ce qu'il soit visible à la fois dans l'enfilade de la rue Maus et dans celle de la rue du Midi. La réflexion sur l'essence choisie sera poursuivie. En effet, si le tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*) se justifie à la fois pour des raisons historiques et paysagères, de nettes réserves sont émises quant au fait que « cet arbre ne pleure pas ». De manière générale, les pucerons parasitent assez fréquemment les tilleuls. Le miellat qu'ils excrètent rend les feuilles collantes et salissantes, ce qui est gênant si l'arbre est placé près d'une terrasse et salit le sol. Si le *Tilia cordata* est moins sensible aux pucerons que le *Tilia x europea*, il reste néanmoins un hôte de choix pour le puceron, surtout en milieu urbain. Le *Tilia x euchlora* serait moins sensible que le *Tilia x cordata*.
- **La composition urbaine à l'articulation des axes Grand-Place/Orts et boulevards du Centre devrait demeurer strictement régulière.** La CRMS déconseille tout aménagement dissymétrique de la place en dehors de ces plantations, en particulier pour ce qui concerne les rues Maus et de la Bourse.
- **Le principe des aménagements prévus au niveau du site archéologique est accepté.** Si certains détails de ces aménagements sont liés au projet de réutilisation du bâtiment de la Bourse, il conviendrait d'établir à ce sujet des accords entre les deux bureaux d'étude. **La CRMS note toutefois que les « périscopes » ou autres dispositifs hors sol proposés doivent rester complémentaires et accessoires à l'espace public protégé** afin de ne pas encombrer les flux de circulation qui se répartiront de part et d'autre de la Bourse.
- **La question des aménagements à l'arrière de la Bourse reste posée.**

La CRMS rappelle que la Bourse opère une articulation importante entre les deux premières « jonctions nord-midi » de Bruxelles :

- o celle qui reliait la gare des Bogards (actuelle place Fontainas) à la gare du Nord (place Rogier) via la rue Neuve, place de la Monnaie, rue des Fripiers, rue de Tabora et rue du Midi) ;
- o celle qui reliait la nouvelle gare du Midi (place de la Constitution) à la gare du Nord : les boulevards du centre.

Toutefois, la Bourse est aussi comprise dans la zone UNESCO et située à l'articulation de l'axe est-ouest reliant la Grand-Place aux quartiers Saint-Géry, Sainte Catherine,...

Pour renforcer la centralité et le dynamisme urbain, il est essentiel de préserver la lisibilité de ces axes structurants, donc de conserver autant que possible des revêtements de sol et un vocabulaire qui expriment leur continuité.

Il convient donc de réserver au traitement de l'espace public situé à l'arrière de la Bourse la plus grande attention et le plus grand soin. **Ici encore, on veillera à formaliser l'îlot-Bourse en lui**

donnant la forme urbaine la plus fluide entre l'angle de la rue du Midi et celui de la rue de Tabora.

- **Pour ce qui concerne le mobilier urbain**, on veillera à respecter (chaque fois que cela semble pertinent au vu du contexte) une certaine cohérence avec celui développé dans les vastes projets en cours sur l'axe rue du Midi / Monnaie / rue Neuve, qui passe précisément par la place de la Bourse. **La CRMS demande donc de poursuivre l'étude sur ce point. En particulier :**
 - o Pourquoi l'éclairage des rues Maus et de la Bourse est-il discontinu ? (les consoles sur façades placées à proximité du boulevard s'interrompent pour céder la place à un éclairage sur mât placé du côté opposé).
 - o Le modèle de bancs publics choisi est rustique, peu adapté aux espaces haussmanniens et assez peu confortable (pas de dossier, même lorsque les bancs sont adossés au soubassement de la Bourse). Les bancs situés côté rue du Midi sont-ils d'un autre modèle ? (Ils sont représentés différemment).
 - o Un plan reprenant exhaustivement les trappes d'accès, trapillons pour chambre de visites et autres dispositifs liés aux impétrants à prévoir dans les revêtements de sol sera fourni à la DMS.
 - o Il en va de même pour la signalisation (piétons, cyclistes, livraisons, signalisation touristique, secours, etc.).

Les plans adaptés compte tenu des remarques formulées ci-dessus seront soumis à l'accord préalable de la DMS, de même que le métré descriptif relatif aux travaux. De manière générale, celui-ci sera établi non pas en quantités présumées, comme c'est le cas actuellement, mais en quantités forfaitaires comme le prévoient la loi sur les marchés publics (titre I, art. 1^{er} § 1^{er} : « les marchés publics ... sont passés avec concurrence et à forfait ») et les règles de l'art en matière de patrimoine (l'AG de la RBC du 11.04.2003, art. 38, requiert un maximum de précision dans la description de la nature et de la quantité des travaux). Les matériaux seront donc quantifiés et localisés.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme S. Valcke;
- B.D.U. – D.U. : M. Fr. Guillan y Suarez.

Annexe : bref descriptif du site, de son historique et de sa valeur patrimoniale

Sur le site de la Bourse s'élevait à l'origine, à proximité de l'église Saint-Nicolas, le couvent des Récollets. Ce dernier a été démoli au XVIII^e siècle en vue de l'aménagement d'un Marché au Beurre, créé en 1779. Ce Marché au Beurre fut à son tour démoli, en 1870, pour faire place à la Bourse.

La construction de la Bourse s'inscrivait dans un vaste projet de création d'un boulevard reliant la gare du Midi à la gare du Nord, ultime étape des travaux de voûtement de la Senne, en vue d'assainir le centre-ville et d'y attirer une population plus aisée. Ce boulevard rectiligne, conçu selon les plans de Léon Suys, était ponctué de plusieurs places ou points d'articulation : la future place de Brouckère autour de l'ancien temple des Augustins, la place des Halles à hauteur d'un vaste marché couvert (actuel Parking 58), la place de la Bourse et la place Fontainas, où il était prévu d'élever une fontaine monumentale.

Outre la construction d'immeubles de logements destinés à la bourgeoisie, le nouveau boulevard allait accueillir des bâtiments ayant une fonction publique, tels la Bourse, la Poste et les Halles, ainsi que des grands magasins, des cafés, des théâtres, le tout participant à une nouvelle dynamique urbaine où prédomine le luxe et le loisir.

Au niveau de la Bourse, de nouvelles communications sont établies, à partir de 1876 par l'élargissement de la rue de Middelcer, actuelle rue Orts, et l'aménagement de deux nouvelles rues, la rue Van Praet vers Saint-Géry et la rue Devaux vers Sainte-Catherine.

Les aménagements de la place étaient à l'origine sobres. Ils comprenaient des réverbères, des kiosques et des petits pavillons destinés à abriter les usagers du tramway qui circulaient au milieu de la chaussée. Implantés au milieu de la place, ces pavillons sont remplacés au début du XX^e siècle par deux autres édifices implantés de part et d'autre du grand escalier de la Bourse.

Les photos anciennes montrent que l'ensemble de l'espace - trottoir, chaussée - était partagé par l'ensemble des usagers : de nombreux piétons, quelques vélos, des tramways hippomobiles et quelques rares voitures. Il est remarquable que ce partage de l'espace ait perduré presque jusque dans les années 1950. La priorité toujours plus grande accordée au trafic automobile dès la deuxième moitié du XX^e siècle a finalement rendu ce partage impossible.

Dans les années 1970, avec le creusement des tunnels du pré-métro, le boulevard est entièrement réaménagé en fonction de la circulation automobile. Les différentes places ont dès lors tendance à perdre leur rôle de point d'articulation, tel qu'à l'origine. Le ré-asphaltage de la chaussée et le réaménagement des trottoirs couverts de dalles de béton gris avec des motifs géométriques de couleur rose, ainsi que l'implantation de bacs en béton destinés à accueillir des arbres et arbustes, n'ont laissé aucune trace de l'aménagement d'origine.

Les différentes interventions ultérieures successives au pourtour de la Bourse ont supprimé toute cohérence d'aménagement, tant au niveau des revêtements que du mobilier urbain, ce qui nuit à la perception de la monumentalité du bâtiment de la Bourse. L'intervention majeure est datée de 1992. Elle consiste en la création d'un musée construit partiellement en surface au-dessus du site archéologique de l'ancienne église des Récollets. Cette construction en pierre bleue et charpente métallique vitrée est destinée à disparaître dans le projet de réaménagement actuel, l'accès au site étant prévu à partir du bâtiment de la Bourse, en cours de réaffectation.